

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit; au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine.—Son Eminence le Cardinal Taschereau à Ste-Anne de la Pocatière; ordinations par Son Eminence à la chapelle du Collège de Ste-Anne; adresse à Son Eminence, par les citoyens de la paroisse de Ste-Anne; feux d'artifice et illumination au village de Ste-Anne.—Bénédiction des cloches par Son Eminence le Cardinal Taschereau, à Ste-Anne de Beauré.—Ordinations à la Basilique Notre-Dame de Québec.—Les orphelinats agricoles en Egypte.

Causerie Agricole: De l'élevage du cheval (Suite).—Connaissance de l'âge du cheval.—Des attelages des chevaux.

Sujets divers: Volailles "Langhans".—L'aménagement de la basse-cour.—Salubrité de la bergerie.

Choses et autres: Insectes nuisibles à l'agriculture; le Département de l'agriculture à Ottawa expédiera gratuitement à ceux qui en feront la demande, une brochure traitant la question des insectes nuisibles à l'agriculture dans le pays.—Morale et pensées de sept Sages de la Grèce.

Recettes: Procédé pour faire la teinture noire.—Composition de la teinture noire.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SOINS A DONNER AUX ANIMAUX MALADES.—Prix, 15 cts.

LE PARFAIT MARECHAL EXPERT MODERNE, manuel complet de l'amateur et du marchand de chevaux, de l'artiste vétérinaire et du maréchal ferrant, ouvrage extrait des meilleurs auteurs anciens et modernes; mis en ordre et complété par M. Marcellin, artiste vétérinaire. Prix: 35 cts.

"Le mouton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, écrivain, arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvreau, écrivain, N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"L'élevage du cheval;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Lettres sur la vie rurale," par M. Victor de Tracy.—Prix, 60 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossayo.—Prix 25 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Son Eminence le Cardinal Taschereau, à Ste Anne de la Pocatière.—Les 8 et 9 octobre courant, les paroissiens de Ste Anne de la Pocatière étaient dans la jubilation et la joie; à leur tour, il leur était donné d'accueillir et de présenter leurs hommages les plus respectueux à Son Eminence le Cardinal Taschereau, venu au Collège de Ste Anne pour présider à la clôture de la retraite prêchée par le Rév. Père Tielen, et faire dans cette mémorable circonstance les ordinations: c'était donc aussi pour les élèves de cette institution des jours privilégiés et de bonheur.

Samedi, lors de l'arrivée de Son Eminence, le village de Ste Anne donnait le signal de la plus complète jouissance, les maisons étaient garnies de pavillons aux couleurs multiples, tout le parcours conduisant de la gare au Collège était bordé d'arbres et une foule compacte de citoyens de Ste Anne se tenait à la gare de Ste Anne pour y saluer Son Eminence et recevoir la bénédiction d'un prince de la Cour Pontificale.

Son Eminence, malgré ses nombreuses occupations et à la veille d'un long voyage jusqu'à la cour de Rome, n'a pu se refuser de venir conférer, dans la chapelle du Collège de Ste Anne, les saints ordres à ceux qui se sont préparés à graver les marches du sanctuaire. C'était pour les élèves de cette institution un beau et religieux spectacle, capable de faire une bien salutaire impression sur les cœurs et les esprits des jeunes étudiants, purifiés par trois jours de retraite et de méditations.

Voici les ordinations qui ont été faites par Son Eminence, dans la chapelle du Collège:

Diacres—MM. Georges Miville, Pierre Grondin, Lucien Gauvreau et Georges Têtu; MM. Louis Rosario Morissette et Joseph Ulric East, du Séminaire de Québec.

Sous-diacres.—MM. Eugène Hudon et Joseph Du-mais.

Ordres mineurs.— M. Edouard Richard.

Tonsuré.— M. Alphonse Pouliot.

Son Eminence assistait à la grand'messe à l'église paroissiale qui pour cette mémorable circonstance était richement décorée. La communauté du collège y était au complet, et le chœur des élèves de cette institution préside par le Rév. M. Lessard y faisait entendre ses chants les plus harmonieux; le Rév. M. Emile Dionne touchait l'orgue.

Son Eminence fit le sermon, et dans le cours de ses paternelles instructions, il nous fit connaître la conduite que nous devons tenir à l'occasion de l'élection d'un candidat qui a mission de présider aux destinées de notre pays.

Après la messe, Son Eminence ayant consenti à recevoir une adresse de la part des citoyens de Ste Anne, ceux-ci se rendirent en foule au Presbytère où l'adresse devait lui être présentée.

Voici cette adresse qui a été lue par M. le Dr Hospice Desjardins, au nom des paroissiens :

A Son Eminence Elzéar Alexandre Taschereau, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, Archevêque de Québec.

Eminence,

Votre élévation à la haute dignité de Prince de l'Eglise, a été l'occasion pour les catholiques du Canada, de faire éclater leur foi et leur amour envers le Saint Siège et envers votre Eminence. De toutes les parties de notre beau pays, a éclaté la joie la plus vive, l'allégresse la plus profonde. Partout où vous avez passé, dans les grandes villes, comme dans les plus humbles villages, les populations se sont levées en foule pour acclamer le nouveau prince que Sa Sainteté le glorieux Léon XIII avait choisi entre tous.

Les paroissiens de Ste Anne, Eminence, ont ressenti aussi l'allégresse générale. Eux aussi n'ont pu rester insensibles à l'honneur qui réjouissait sur toute la nationalité Canadienne, en voyant leur vénéré Archevêque revêtu de la plus haute dignité que le Pontife Roi puisse conférer à un catholique.

Aussi, Eminence, nous ne pouvons nous empêcher de vous adresser au milieu de nous, sans venir vous présenter nos humbles hommages et nos respectueuses félicitations. Nous sommes heureux et fiers de saluer en notre Archevêque, l'un des Princes de la Cour Pontificale, l'un des conseillers intimes de Celui qui préside aux destinées du monde catholique. Nous reconnaissons avec tous les catholiques, que Sa Sainteté a voulu non-seulement encourager la foi du peuple canadien, mais aussi a voulu récompenser les hautes vertus sacerdotales de votre Eminence.

Dans quelques jours, Eminence, vous partirez pour aller vous jeter aux pieds de celui qui vient de vous revêtir de la pourpre romaine; vous allez redire au Saint Père combien est vivace la foi des Canadiens, et combien sont grands l'amour et l'attachement qu'ils portent à ce siège apostolique. Dans la Basilique du prince des Apôtres, vous allez invoquer les lumières du Très Haut, pour tous les catholiques de votre patrie, et en particulier pour les ouailles de votre diocèse.

Nous osons, Eminence, vous demander de nous donner un petit souvenir dans vos prières, aux pieds de ces Saints-Autels.

De notre côté, Eminence, nous ne cesserons d'implorer le Tout-Puissant de vous continuer les lumières nécessaires pour la conduite du peuple qui vous est confié. Nous prions surtout l'Etoile des Mers, la divine Marie, de vous conduire sain et sauf à la Ville-Eternelle, et de vous ramener de même au sein de notre patrie.

Son Eminence fit une touchante et paternelle allocution en réponse à l'adresse qui lui était présentée, et il assura les paroissiens de Ste-Anne qu'il ne les oublierait pas dans ses prières aux pieds des Saints-Autels dans la Basilique du Prince des Apôtres, parce qu'ils les réclamaient d'une manière toute particulière de sa part.

Le soir, il y eut dans le village une brillante illumination où les citoyens rivalisaient de zèle. Le col-

lège, le couvent, le presbytère, l'école d'agriculture, les résidences de MM. Joseph Desjardins, le Dr Desjardins, La A. Paquet, Dme Vve Bernier, Eugène Garon, C. Lévêque, Simard, l'établissement de la *Gazette des Campagnes*, etc., étaient bien décorés et illuminés avec goût et grande profusion de lumières.

Les feux d'artifice lancés par le Collège, M. Joseph Desjardins et à l'établissement de la *Gazette des Campagnes* ont fourni un brillant attrait à cette grande réjouissance. Un magnifique ballon lancé par M. Eugène Garon portait au loin l'écho de notre profonde gratitude et de notre filial attachement à Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Son Eminence accompagné de M. le Grand Vicair Poiré, du Rév. Père Tielen et des prêtres du Collège ont visité le village pendant l'illumination. Près de trois mille personnes, tant de la paroisse que des paroisses étrangères se trouvaient dans le village tout le temps de l'illumination.

Bénédition des cloches à Ste-Anne de Beaupré.— Son Eminence le Cardinal Taschereau a fixé cette cérémonie au dimanche, 17 octobre. Le Sanctuaire de Ste-Anne de Beaupré est un monument national de la piété canadienne envers la glorieuse Patronne de la province ecclésiastique de Québec. Aussi bon nombre de Canadiens appartenant à l'élite de la population, aux rangs les plus élevés de la société, ont-ils accueilli avec bienveillance l'invitation qui leur fut adressée d'assister à cette solennité. Autour du Prince de l'Eglise qui y présidera, les deux gouvernements, la magistrature, les chambre législatives seront dignement représentés.

Ce sera la première fois, croyons-nous, que les divers ordres de la nation canadienne se rencontreront dans une manifestation religieuse, sur le point de la Côte du Beaupré d'où Ste-Anne a répandu tant de bénédictions dans le pays tout entier depuis les premiers temps de la colonie.

Les villes de Québec de Lévis tiendront à honneur de participer largement à cet imposant témoignage de la vieille foi des ancêtres.

Leurs pèlerins seront nombreux ce jour-là et heureux d'entendre l'harmonie des quatre nouvelles cloches baptisées répondre à l'harmonie des cours si bien unis dans le culte et l'amour de la Bonne Ste-Anne.

Des bateaux partiront ce jour-là à 6 et à 7 heures du quai Champlain pour transporter les personnes qui désireront assister à cette grande fête.—*Courrier du Canada.*

Ordinations à la Basilique Notre-Dame de Québec.—Dimanche, le 3 octobre courant, Son Eminence le Cardinal Taschereau a fait à la Basilique Notre-Dame de Québec, l'ordination suivante de sous-diacres MM. Pierre Antoine George Miville, Jean Pierre Grondin, Charles Florence Lucien Gauvreau, Louis Magloire Antoine Bacon, Louis Rosario Morissette, Louis Albert Renvoysé Rousseau, Joseph Alfred Adelaar Castonguay, Joseph Eugène George Tétu, Joseph Uric East, Siméon Pierre Beaulieu et Joseph Elisée Benjamin Levasseur, tous de l'Archidiocèse de Québec, et M. André Guillaume Lyonnais de l'Archidiocèse d'Ottawa.

Les Orphelinats agricoles en Egypte.—Il vient de se produire en Egypte, au point de vue des Missions

catholiques, un grand changement qui n'a pas été assez remarqué en France, et qui cependant est appelé à donner les meilleurs résultats pour le développement de notre influence dans ce pays.

La cour de Rome vient, en effet, d'ériger quatre provinces sur les six qui composent le Delta égyptien en *préfecture apostolique*, et en a confié l'administration à la Société française des Missions africaines de Lyon.

A peine investie par le Saint-Père de ce nouveau mandat, la Société des Missions africaines de Lyon s'est mise immédiatement à l'œuvre. Jusqu'ici les missions ne s'étaient établies que dans les villes, et c'est là qu'elles avaient créé leurs écoles. Le peuple des campagnes, qui compose les *cinq-septièmes* de la population et qui, à tous égards, est le plus intéressant, car c'est sur lui que repose la prospérité de l'Égypte, avait toujours été *complètement négligé*, et personne ne s'était jamais occupé de lui. C'est à cet état de choses que la Société des Missions africaines a tout d'abord décidé de remédier : à Tantah, à Zagazig, à Zifré, elle s'occupe d'établir trois écoles de filles et une de garçons. Avant peu d'années, si la Société des Missions africaines est en mesure de répondre à toutes les demandes qui lui sont adressées, la plupart des principaux villages de la Basse-Égypte seront pourvus d'écoles, qui répandront dans les masses rurales l'usage de notre langue et l'amour de notre pays. Mais indépendamment de tout ce qui peut être fait sous ce rapport, la Société des Missions africaines de Lyon a compris que, vu la nature même de l'Égypte, il y avait une œuvre à entreprendre, d'un genre particulier, et dont les résultats pourraient être encore plus féconds et plus durables. On sait que l'Égypte est une *contrée exclusivement agricole*, que l'agriculture est sa fortune comme sa raison d'être, qu'elle n'existe que par l'agriculture, et que sans l'agriculture, économiquement parlant, elle périrait demain. Sur sept millions d'habitants, plus de *cinq millions* cultivent la terre; c'est la race des fellahs, c'est à dire une population robuste, honnête, laborieuse, ne craignant pas la peine, mais qui malheureusement, par suite d'un asservissement séculaire, n'a pas en agriculture les connaissances et surtout les initiatives qu'on a, dans les autres contrées, et qui permettraient de doubler la production agricole du pays.

C'est au point de vue de cette population que la Société des Missions africaines a estimé qu'il devait y avoir quelque chose à faire. Parallèlement à la création d'écoles, où l'on ne peut enseigner qu'à lire, écrire et compter, la fondation d'un grand établissement agricole lui est apparue comme de nature à rendre de son côté les plus grands services. Les représentants de la France en Égypte et les notables de la colonie française ont approuvé avec beaucoup de sympathie ce projet, dont la réalisation produirait les meilleurs résultats, non seulement au point de vue de la prospérité de l'agriculture en Égypte, mais aussi au point de vue du développement de l'influence française.

C'est devant de pareils encouragements que la Société des Missions africaines s'est déterminée à un commencement d'exécution. Par ses soins, une ferme de 600 hectares environ a été choisie, pourvue de

tout son matériel et en plein rapport, située à proximité du Caire sur le canal Lmailieh.

Le personnel dont la Société peut disposer pour cette œuvre, composé en grande partie d'Alsaciens et de Lorrains initiés à l'agriculture et ne coûtant rien à la Société des Missions, permettra à celle-ci, dans un temps donné, non seulement d'acheter la ferme dont il vient d'être question, mais encore de fonder des établissements du même genre dans les autres provinces et de travailler ainsi à une transformation complète de l'Égypte.

Mais, après tous les sacrifices que la Société des Missions africaines de Lyon s'est imposés depuis huit années, et en raison de ceux qui lui incombent, aujourd'hui surtout qu'elle est officiellement chargée d'étendre son action sur la plus grande partie du Delta égyptien, la société des missions ne saurait, avec ses propres ressources, pourvoir aux dépenses nécessitées par l'établissement agricole dont il s'agit et dont les orphelins fellahs sont appelés à former la population scolaire. C'est pourquoi elle fait appel à tous ceux ne savent pas rester insensibles aux sollicitations de la charité et du patriotisme. Les offrandes sont recueillies par le R. P. Henri Wellinger, de la Société des Missions africaines de Lyon, 19, rue Notre Dame des Champs, à Paris.

CAUSERIE AGRICOLE

DE L'ÉLEVAGE DU CHEVAL.

(Suite)

Connaissance de l'âge du cheval.—L'âge du cheval se reconnaît de plusieurs manières, mais les indications les plus sûres sont données par les dents *incisives* ou dents de devant. On les appelle incisives en raison de l'usage qu'elles remplissent dans la mastication : c'est avec elles que l'animal saisit les végétaux dont il se nourrit et qu'il les *incise* à la surface du sol.

Les incisives, au nombre de six à chaque mâchoire, sont distinguées en *dents de lait* ou *dents caduques* et en *dents de remplacement* ou *permanentes*. Les premières font leur eruption quelque temps après la naissance et tombent (d'où le nom de *caduques*, lorsque l'animal est arrivé à son complet achèvement); les deuxièmes remplacent les premières, et persistent pendant toute la vie, en éprouvant les modifications successives d'après lesquelles on peut apprécier l'âge de l'animal, pendant presque toute la durée de sa vie.

Les incisives de lait poussent très peu de temps après la naissance, puis elles tombent dans l'ordre suivant : De l'âge de deux ans et demi à trois ans, les deux dents du milieu ou les pinces tombent et sont presque aussitôt remplacées par les dents de cheval; dans le cours de l'année suivante, les mitoyennes, c'est à dire les dents placées de chaque côté des pinces, tombent à leur tour et sont remplacées par les *mitoyennes* de cheval. L'année suivante encore, les coins tombent à leur tour et sont remplacés comme les précédentes, de sorte qu'à la cinquième année la transformation est complète. Il y a donc là un moyen bien sûr de constater l'âge des chevaux

jusqu'à cinq ans; à partir de cet âge, les indications sont données par l'usure des dents.

Toutes les dents du cheval, au début, sont tranchantes par leur bord extérieur; ces dents contiennent ensuite une table ou surface sur laquelle le cheval mange sa nourriture. Cette table dentaire contient un creux, c'est le cornet bordé dans tout son pourtour par la partie tranchante à mesure que l'animal mange; c'est cette dernière qui s'use en premier lieu, peu à peu elle disparaît et la table ou surface plane seule reste avec son cornet. Cette table s'use à son tour le cornet diminue bientôt d'étendue et ne présente plus alors qu'un point noir appelé *la fève*; celle-ci disparaît à son tour, et l'on dit que la dent est rasée. Ces différences de transformations s'opèrent dans le même ordre que la sortie des dents. Ainsi les pinces sorties à trois ans, commencent à se râper à quatre ans, ne présentent plus que la fève à cinq ans, et sont complètement rasées à six ans. Les moyennes sorties à quatre ans perdent leurs parties tranchantes à cinq ans, ne présentent plus que la fève à six ans et sont complètement usées à sept ans. Les coins sortis à cinq ans commencent à se raser à six ans, ne présentent plus que la fève à sept ans et sont complètement rasées à huit ans. Ce sont donc les coins qui donnent le plus longtemps les indications précises; néanmoins on ne doit pas négliger les autres incisives, car ces dernières sont un excellent moyen de contrôle.

Lorsque toutes les dents sont rasées, c'est-à-dire après l'âge de huit ans, les incisives donnent encore le moyen de reconnaître l'âge du cheval; mais on ne trouve plus ici la précision que nous venons de voir, et il faut un œil très exercé pour obtenir les renseignements suffisants.

Pendant le cours de la deuxième année, la table présente une figure ovale assez prononcée qui se continue encore l'année suivante. Pendant la quatrième année, la table présente une figure ronde qui se continue la cinquième année. Dans le cours de la sixième année, après que la dent est rasée, la table présente une figure triangulaire qui se continue la septième année. Ces figures se montrent dans le même ordre que celui du rasage des dents, et pour être certain de nos observations il faudra examiner les trois classes de dents, sans ce qui on serait exposé à se tromper.

Quand les pinces présentent la figure triangulaire, les moyennes présentent la figure ronde et les coins la figure ovale; quand ce sont les coins qui présentent la forme triangulaire les autres incisives ne marquent plus, le cheval a alors quatorze ans. A partir de cet âge, l'usure des dents n'a plus la précision nécessaire, et pour nous faire connaître l'âge exact du cheval, tout ce qu'on peut dire c'est qu'il est vieux. Lorsque les dents s'éloignent les unes des autres l'animal est dans un âge très avancé.

D'après ce qui précède, si l'on examine les incisives d'un cheval, on voit que les pinces présentent la figure triangulaire, les moyennes la forme ronde, les coins la figure ovale, et tout cela avec précision. Dans ce cas, l'on peut dire avec certitude que le cheval a dix ans.

On ne saurait mettre trop de soins à connaître la manière d'apprécier l'âge de chevaux, car l'âge est un des principaux points de sa valeur et trop souvent

l'acheteur est trompé sous ce rapport. Si aux données qui précèdent l'on ajoute l'expérience à l'observation, on deviendra bientôt expert dans l'art de connaître les chevaux par les dents.

Des attelages des chevaux.—Pour exécuter les différents travaux de la ferme, le cultivateur doit se pourvoir de chevaux de taille et de forme très variées. Il est donc important de savoir en faire un choix judicieux, et pour cela il faut posséder certaines connaissances que nous allons résumer ici.

Les chevaux robustes et pesants conviennent mieux aux travaux ardens que légers. Néanmoins la plupart de nos cultivateurs préfèrent pour l'exécution de leurs travaux qui demandent des attelages, les chevaux de petite taille à ceux de grande taille, et pour appuyer cette préférence ils donnent les deux raisons suivantes: 1o. les chevaux de petite taille étant moins pesants, ils tassent moins le sol; 2o. étant plus sobres de nourriture, leur entretien coûte par conséquent moins cher.

Ce sont des raisons futiles, car c'est une erreur de croire que les petits chevaux tassent moins le sol que les gros: ces derniers sont plus pesants il est vrai, mais leurs pieds sont proportionnés au volume de leur corps, ils sont plus larges, s'appuient sur une surface plus étendue et enfoncent moins dans la terre. Quant à la sobriété dans la nourriture, elle ne peut être prise en considération que dans les localités pauvres où la production fourragère est faible; dans tous les cas, il n'y a pas de plus mauvais calculs que de nourrir les chevaux d'une manière insuffisante.

Avec un peu d'attention, on reconnaîtra que le travail des chevaux bien nourris coûte moins cher que celui des chevaux nourris pauvrement; nous l'avons déjà démontré dans nos causeries précédentes, en parlant du rationnement du bétail.

Dans les cultures bien dirigées, les chevaux sont nourris abondamment, les grains même remplacent en bonne partie le foin, mais on leur fait produire en même temps la plus grande somme de travail possible sans les épuiser.

Avec une bonne nourriture, en forme des chevaux qui traînent des charges de 2 500 livres à 3 000 livres; sans qu'ils soient obligés de faire des efforts extraordinaires. Il est vrai que ces chevaux reçoivent jusqu'à quatre gallons d'avoine par tête, quantité qui peut nourrir assez bien quatre chevaux de petite taille. En même temps ces chevaux qui reçoivent une forte ration d'avoine mangent six fois moins de foin que les petits chevaux et font trois fois autant de travail, par conséquent l'avantage économique reste en faveur des chevaux nourris à l'avoine.

Lorsque l'exécution d'un ouvrage demande le concours de deux chevaux attelés ensemble, ces deux bêtes doivent être choisies de manière que l'une ne fatigue pas l'autre; pour cela elles doivent avoir la même allure, le même mérite et la même force: la durée des chevaux et la bonne exécution de l'ouvrage ne s'obtiennent qu'à cette condition.

Deux chevaux attelés ensemble s'entraident mutuellement, mais si on en attelle un plus grand nombre ensemble, ils se nuisent; de sorte que quatre chevaux sur la même charge ne traînent pas autant que quatre chevaux de même force attelés sur deux charges séparées. Ainsi, lorsqu'on pourra diviser les charges

de manière que chaque paire de chevaux traîne séparément, on obtiendra une plus grande somme de travail effectif que si l'on mettait plusieurs paires de chevaux sur la même voiture. Cette différence s'explique par le fait qu'il est très difficile de mettre d'accord les forces d'un nombreux attelage, lorsqu'il s'agit d'enlever une lourde charge ou de lui faire traverser des passages difficiles; l'irrégularité du tirage annule une partie notable de la force des chevaux.

Prenons le charetier le plus habile et obligé de mettre trois ou quatre paires de chevaux sur la même charge, il lui sera impossible, à un instant précis, d'obtenir de tous ses chevaux l'effort d'ensemble qui vaincra tous les obstacles, car tous les chevaux ne seront pas attentifs au signal, tous ne donneront pas au même instant dans le collier; il s'en suivra des tiraillements et par conséquent une grande perte de force. Ainsi l'on peut dire, sans crainte de se tromper, que deux paires de chevaux attelés séparément font plus d'ouvrage que deux paires de chevaux attelés ensemble.

Ce que nous venons de dire au sujet du tirage de charges s'applique également à l'exécution des travaux de culture. Il a des terres pesantes que la charrue ne peut entamer que difficilement; et dans ce cas, il vaut mieux employer une paire de gros chevaux que des chevaux de petite taille comme attelage pour de tels labours.—(A suivre.)

Volailles "Langhans."

Les "Langhans" sont originaires de la province Langhan, dans le nord de la Chine, où ils furent découverts par un jeune anglais du nom de Croad, alors en mission scientifique. Ce dernier expédia en 1872 au major Croad, Durrington, Angleterre, un certain nombre de ces volailles qui en arrivant à Liverpool, firent l'admiration des nombreux spectateurs qui se pressaient pour les voir. Ce magnifique oiseau de basse cour fut introduit aux États-Unis en 1879, par Mme Sergent, dans l'état du Maine, qui devint l'agent de la maison Croad.

Le "Langhan" est absolument noir, bien que les poulets en éclosant soient plus ou moins blancs, et même jaunes et noirs; mais à six mois tout ce qu'ils peuvent avoir de blanc disparaît, pour prendre une belle couleur noire à reflets verdâtres. La poule pond beaucoup, ses œufs varient en couleur depuis le saumon pâle au saumon foncé. Les Chinois considèrent l'espèce comme sacrée et prétendent qu'elle est alliée au dinde sauvage. Le fait est que les "Langhans" ont plusieurs points de ressemblance avec le dinde. La chair est d'un goût exquis, les pattes semblables aux dindes, les œufs *pivelés* comme ceux des dindes.

Le coq porte haut, est alerte, vif, impétueux et pèse à sa maturité complète dix livres; la poule, huit livres. Ayez soin de regarder le dessous des pattes qui doit être de couleur chair. On voit aussi le long des pattes des espèces d'incisions qui sont de couleur rose. La grande popularité justement acquise de cette belle espèce a fait que plusieurs *Breeders* malhonnêtes l'ont mêlée avec les "cochininois noirs," pour en faire un plus grand débit. Les poules "Langhans" sont très faciles à élever.

P. T. D.

M. le Notaire Dupont, du Village des Aulnaies, P. Q., offre en vente de ces poules.—Voir l'annonce.

L'aménagement de la basse-cour.

La saison d'élevage des volailles est pour ainsi dire terminée et il faut songer à aménager sa basse-cour pour l'année prochaine.

Les poussins de différentes races se sont élevés pêle-mêle dans la même basse-cour, mais déjà les coquelets sont adultes et deviennent turbulents. Il s'agit maintenant de faire le choix des reproducteurs, et c'est là le point capital et le point délicat qui doit davantage attirer l'attention de celui qui désire se livrer avec avantage à l'élevage des volailles, et en conserver les races dans toute leur pureté. Chacun pratique la chose à sa manière: la ménagère qui a le soin de la basse-cour a le plus souvent vite fait son choix; elle prend les coqs les plus forts, les plus vigoureux, les plus lourds et s'empresse de les porter au marché, gardant seulement pour elle ceux qu'elle ne peut vendre avec gros profit, c'est à dire les plus chétifs, ou les tardillons mal venants; c'est assez pour faire de la race. Si même quelques poulettes ont pris un développement anormal et peuvent avoir sur le marché une plus value de quelques centins, il faut se hâter d'en profiter et les poulettes vont partager le sort des coqs. L'année suivante on est tout surpris que cette race tant prônée par le voisin, qui avait fourni les œufs pour peupler la basse-cour, ne donne plus que des produits petits, rachitiques, difficiles à élever: "décidément, les volailles de race pure sont bonnes pour les volières de luxe, mais dans nos fermes ça dégénère trop." Et tort de ce beau raisonnement; on retourne à la petite poule commune, abâtardie qui vaut 15 à 20 centins sur les marchés, quand on avait vendu facilement le double les premiers élèves issus des œufs achetées chez le voisin.

L'éleveur théoricien, l'amateur qui a lu les ouvrages spéciaux ou les journaux d'agriculture, qui trouve, et souvent avec raison, que ses voisins n'y connaissent rien, procède autrement: Pour lui, le grand écueil de l'élevage, aussi bien pour les volailles que pour les moutons, les vaches ou les chevaux, la source de tous les maux est la consanguinité. Aussi, comme il s'en préserve! Aurait-il dans ses jeunes poulets le plus beau coq qu'il soit possible de trouver, il offre de l'échanger contre un de même espèce, pour éviter la consanguinité. Ce système a parfois du bon et donne d'excellents résultats quand, par hasard, le sujet reçu en échange est supérieur en qualité à celui que l'on a envoyé, et l'on s'extasie sur l'heureuse influence du changement de sang, mais la plupart du temps, l'effet contraire se produit: Vous aviez une race très pure et bien fixée, vous introduisez dans votre basse-cour un coq de belle apparence, mais dont la provenance est absolument inconnue, et vous êtes tout surpris, l'année suivante de constater un véritable croisement et une modification complète du type de race que vous possédiez; ce sont les lois de l'atavisme qui ont exercé leur influence et causé tout le désordre. Avec cette habitude du changement du sang, on peut arriver, si l'on est heureux dans ces échanges, si le hasard vous sert à souhait, à entretenir tant bien que mal une race au même niveau pendant plusieurs an-

nées ; tantôt elle gagnera, tantôt elle perdra, mais l'amélioration, la modification dans un sens nettement défini, en un mot le perfectionnement, est absolument impossible.

Il n'y a qu'un moyen de conserver une race dans toute sa pureté, de développer ses qualités et ses aptitudes spéciales, non seulement de maintenir, mais d'augmenter sa force de vitalité et sa puissance de production, c'est de pratiquer la sélection d'une manière constante et rationnelle.

Quant à cette sélection, si vous avez deux cents poulets pendant la saison, contentez-vous de cinq ou six poules au plus, et d'un coq, vous n'en trouverez pas un plus grand nombre qui soit à peu près irréprochable, et joignez ce petit lot à vos meilleurs reproducteurs de l'année précédente. Vous leur réserverez le poulailler le plus sain, le mieux exposé, et la basse-cour la mieux garnie de verdure pour l'été. Vous leur donnerez une nourriture substantielle qui développe l'intestin et prédispose à l'accroissement de la taille.

C'est par une alimentation copieuse et riche en principes nutritifs, donnée de génération en génération, que les Anglais arrivent à donner à leurs élèves une ampleur exceptionnelle ; ceux-ci ne transmettent pas toujours ces qualités acquises à leurs descendants quand ils sont importés dans un pays étranger. Dans ce cas, ce n'est pas l'espèce qui dégénère ; elle revient seulement à son état normal, parce qu'elle a cessé d'être soumise à un régime factice.

La nourriture et le mode d'entretien des animaux ont donc une influence capitale sur leur développement, et le lot réservé spécialement pour la reproduction doit être l'objet d'une attention toute particulière à ce sujet.

Le choix d'un jeune coq qui devra être adjoint à celui de l'année précédente, est l'opération la plus délicate. Le meilleur coq de l'élevage n'est pas toujours celui qui donnera les plus beaux produits. Il faut, en le choisissant, tenir un grand compte des défauts et des qualités des poules et ne pas oublier que généralement dans l'acte de la reproduction le mâle donne la race, le type, la couleur, et que la femelle donne plutôt la forme et la taille.

En conservant toujours deux coqs, on aura beaucoup de chance d'avoir des produits supérieurs aux autres, parce qu'il y aura toujours, d'un côté ou de l'autre, union de qualités semblables qui augmenteront en vertu de la loi de consanguinité.

On objectera que deux coqs producteurs ne peuvent être maintenus avec douze poules dans le même parquet ; qu'ils se battront jusqu'à ce que l'un succombe, ou soit annihilé comme reproducteur : que par suite de cette rivalité et de querelles incessantes, les poules délaissées ne donneront que des œufs clairs. Il est un moyen d'éviter le trouble dans ce sérail à deux sultans. On construit, aussi loin possible de la basse-cour et du passage des autres poules, une petite cabane dans laquelle, chaque jour, l'un des deux coqs sera enfermé à son tour ; on procède à cette séquestration le soir, au moment de la fermeture du poulailler, le coq pouvant être facilement saisi. La cabane du prisonnier sera assez éloignée pour que, sans se tourmenter, il repose et mange tranquillement pendant la journée.

De cette façon, celui des deux coqs qui est en liberté est seul maître, et ne pense pas à batailler ; il est aussi vigoureux après un jour de repos. Il n'adopte pas de préférence une ou deux poules, qui deviennent ses favorites aux dépens des autres, et les œufs d'une même poule sont alternativement fécondés par l'un et par l'autre.

Par l'application de ces soins et de ces principes, on arriverait certainement, en dix ans, à obtenir des oiseaux de premier ordre en débutant avec un lot tout à fait inférieur. Cependant nous ne conseillerons jamais de s'adonner à l'élevage dans le but de reconstituer une race. Il existe assez de bonnes et belles variétés dont on peut se procurer des spécimens presque parfaits, qu'il est aussi attrayant d'entretenir dans toute leur pureté, et de perfectionner. C'est faire œuvre de goût et aussi œuvre plus utile. Ramener à l'état pur des animaux dégénérés est un travail de patience qui ne profite à personne. Perfectionner et améliorer les meilleures races existantes, c'est doter son pays d'une richesse nouvelle.

Salubrité de la bergerie

Tout hangar devant servir de bergerie doit, pour première condition de salubrité présenter un terre-plein élevé de six à huit pouces au-dessus du niveau de la surface de la terre ; le sol de la bergerie ainsi élevé doit former un peu le dos d'âne vers le centre, avec légère pente vers les murailles latérales formant les deux côtés de l'étable. L'écurie aura toujours autant que possible la forme d'un rectangle allongé. Au bas des pentes rez le sol de l'écurie, pratiquer dans ses murailles de petites ouvertures à un pied de distance les unes des autres, pouvant donner passage aux urines et aux gaz méphitiques plus lourds que l'air atmosphérique, pour qu'ils puissent se vider à l'extérieur. La toiture de la bergerie doit être élevée et pourvue d'ouvertures ou soupapes afin de donner passage à l'extérieur aux vapeurs ou gaz plus légers que l'air de l'atmosphère. Le local doit être en outre pourvu de portes et de fenêtres pouvant établir à volonté les courants d'air nécessaires à la plus grande salubrité de l'étable. Les râteliers destinés à recevoir la nourriture fraîche ou sèche doivent être placés au centre de la bergerie. Les auges dans lesquelles doit être déposé la nourriture mouillée en buvée et les boissons seront placés contre les murailles un peu élevées au-dessus des ouvertures pratiquées rez le sol pour l'écoulement des urines et des liquides répandus dans l'étable, qui sera chaque jour convertie de litière fraîche.

Par ces dispositions simples, il sera toujours possible de tenir la bergerie dans un état de constante salubrité, salubrité qui est bien loin d'exister dans les bergeries de la plupart de nos praticiens, éleveurs de bêtes ovines. Presque tous les locaux qui servent aujourd'hui de logement aux troupeaux de moutons, sont bas, écrasés, enfoncés dans le sol, hermétiquement formés : ils sont par conséquent aussi malsains que possible ; et si l'on ajoute à tous ces incon vénients la fange formée par l'eau tombant des auges sur le sol de l'écurie, sur la litière qui n'est composée que de terre dans laquelle les moutons entrent presque jusqu'aux genoux, piétinant sur ce sol pâteux, sur le-

quel ils sont forcés de se coucher, on concevra facilement combien un tel logement est peu convenable et combien il est malsain, combien il doit nuire à la qualité de leur laine. Les miasmes ou gaz qui se dégagent des litières fangeuses, sont encore rendus plus fétides et plus délétères par la grande quantité d'urines et de crottins que le troupeau y dépose, et que les éleveurs ont bien soin de laisser plusieurs mois dans l'étable pour en sortir, disent-ils, un meilleur terreau; l'air ainsi vicié au dernier point dans la bergerie occasionne toute espèce de maladies, et la fange de l'écurie engendre les maux de pieds, si dangereux chez les bêtes ovines. Avec autant de causes de dégradation, qui toutes naissent du manque d'attention et de soins, il n'est pas étonnant que nos races ovines dégèrent, qu'elles restent chétives et sans qualité pour la viande de boucherie comme pour la laine, que les moutons soient sujets à une infinité de maladies inconnues.

Choses et autres.

Insectes nuisibles à l'agriculture.—Nous venons de recevoir du Département de l'Agriculture de la Puissance du Canada à Ottawa, une brochure contenant de précieux renseignements sur les différents insectes destructeurs de nos moissons, ainsi que les moyens à notre disposition pour en opérer la destruction. Le Ministère de l'Agriculture croyant rendre un immense service à la classe agricole en propageant cette brochure dans nos campagnes, l'offre gratuitement à celui qui en fera la demande, tel qu'on pourra le voir par la lettre suivante qui nous a été adressée:

"Ministère de l'Agriculture, Ottawa.
"Monsieur le Rédacteur,
"Je vous adresse par le même courrier un exemplaire de mon rapport au ministre de l'Agriculture sur les insectes nuisibles aux récoltes."

"Les renseignements que renferme cette brochure, seraient sans nul doute utiles à beaucoup de vos abonnés. Voudriez-vous donc bien leur faire savoir par votre estimable journal, qu'on peut s'en procurer un exemplaire gratis par la poste en en faisant demande à l'Entomologiste au Département de l'Agriculture à Ottawa. Je suis aussi toujours aise de recevoir tous renseignements, et à répondre à toutes questions sur les insectes nuisibles."

"J'ai l'honneur d'être,
"Monsieur,
"Votre obéissant serviteur,
"JAMES FLETCHER,
"Entomologiste."

Les cultivateurs qui désirent se procurer cette brochure, pourraient donner leurs noms à M. le Curé de la paroisse, et celui-ci en leurs noms en ferait une demande collective. M. le Curé pourrait en faire la distribution dès qu'il les aura reçues du Ministère de l'Agriculture.

Morale et pensées des sept Sages de la Grèce.—Ne vous pressez pas de parler; c'est une marque de folie.
La bonne conscience est seule au-dessus de la crainte.
Le plus malheureux des hommes est celui qui ne sait pas supporter le malheur.
Ne soyez pas importun; il vaut beaucoup mieux qu'on vous oblige à recevoir, que d'obliger les autres à vous donner.
Tâchez, pendant que vous êtes jeune, d'acquiescer de la sagesse; ce sera toute votre consolation lorsque vous serez vieux, et c'est la seule chose dont la possession soit certaine et qu'on ne pourra vous ravi r.

RECETTES

Procédé pour faire la teinture noire.

Les vêtements de couleur noire sont le plus généralement portés soit par les personnes riches, soit par les personnes pauvres.

aisées qui n'ont d'autre luxe que celui de la propreté. C'est pour ces derniers que nous allons indiquer le procédé pour teindre à très-bon compte en noir les étoffes vieilles, et particulièrement celles en laine, dont on veut prolonger la durée dans un grand état de propreté.

Lorsqu'on veut teindre en noir un vieux vêtement de laine, quelle que soit la couleur, il faut d'abord bien le dégraisser, bien le battre, le laver, pour qu'il puisse prendre la couleur sur toute son étendue avec la même facilité; ensuite on plonge l'objet à teindre, lorsqu'il est sec, dans la couleur bouillante, et on l'y laisse bouillir tranquillement pendant une heure; puis on le retire, on l'exprime bien, on le fait sécher, et dès que l'étoffe est bien sèche, on la replonge une seconde fois dans la couleur chaude, dans laquelle on laisse l'objet à teindre jusqu'au lendemain, sans continuer de chauffer alors on retire définitivement l'étoffe teinte, et on la fait encore sécher; ensuite on la lave à grande eau, puis avec de la terre glaise dite à foulon; on rince de nouveau l'étoffe à l'eau claire et on la fait sécher une dernière fois. Elle a pris alors une fort belle couleur noire.

Composition de la teinture noire.

Pour trente pintes d'eau, une livre de sulfate de fer ou couperose verte, une livre de bois d'Inde ou bois de campêche, trois livres d'écorce fraîche d'aune, autrement appelé verne, deux onces et demi d'alun; on fait bouillir le tout ensemble pendant deux heures, en ayant soin de couvrir le vase pendant l'ébullition. Après ce laps de temps, la teinture est faite; on peut y plonger les objets à teindre, en continuant une légère ébullition pendant une heure avant de les retirer pour la première fois, et on termine comme il est dit plus haut.

La compagnie d'Assurance Mutuelle de Stanstead et Sherbrooke contre le Feu.

Les membres de la susdite Compagnie sont par la présente notifiés que les taux suivants de cotisation ont été imposés sur les billets de dépôt en force aux dates mentionnées plus bas pour couvrir les pertes des dépenses de l'année finissant le 1er septembre 1886.

Septembre	15, 1885,	1 1/2	par cent.
Octobre	15, "	1 1/2	"
Novembre	15, "	1 1/2	"
Décembre	15, "	1 1/2	"
Janvier	15, 1886,	1 1/2	"
Février	15, "	1 1/2	"
Mars	15, "	1 1/2	"
Avril	15, "	1 1/2	"
Mai	15, "	1 1/2	"
Juin	15, "	1 1/2	"
Juillet	15, "	1 1/2	"
Août	15, "	1 1/2	"

8 par cent.

Les dites cotisations formant huit par cent sur le montant primitif des billets de dépôts (les endossements par annulation étant déduits) sont par la présente requises d'être payées au Bureau de la Compagnie à Sherbrooke, ou à un agent de la Compagnie dûment autorisé, sans délai.

Par ordre du Bureau,

GEO. ARMITAGE,
Secrétaire et Trésorier.

Sherbrooke, 6 octobre 1886.
14 octobre 1886.

Poulets "Langhans" à vendre.

Le soussigné offre en vente de magnifiques poulets de la race "Langhan" hautement appréciée par les éleveurs de volailles. S'adresser à

P. THEM. DURONT, Notaire,
Village des Aulnaies P.Q.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.
District de Kamouraska. }
No. 825.

CHARLES BERTRAND, Cuyver, marchand, de la paroisse de
St-Jean Baptiste de l'Isle-Verte,

Demandeur,

vs.

FELIX ALBERT, cultivateur, ci-devant de St-Paul de la
Croix, et actuellement absent de la Province,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux
mois.

J. G. PELLETIER,
P. C. S.

Fraserville, 7 octobre 1886.

A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,
16, Rue St Jacques, MONTREAL

A VENDRE

Bétail Ayrshire : veaux mâles et génisses, pure race, avec
pedigree.

Aussi : Moutons Cotswold, de choix. S'adresser à

J. B. BEAUDRY,
St Marc, Comté Verchères, P. Q.

L. A. LANGLAIS, AVOCAT, de Fra-
servil'e, P. Q., suit
les Cours de Rimouski, de Kamouraska et de Montmagny. Il
s'occupe de prêts d'argent hypothécaires et autres.

Taureau Ayrshire pur-sang à vendre.

Le soussigné offre en vente un taureau Ayrshire, pur-sang,
de cinq ans. Cet animal a été hautement apprécié par les con-
naisseurs, à la dernière exposition agricole du comté de Ka-
mouraska, et ce serait une bonne acquisition à faire de la
part d'une société d'agriculture voulant se procurer un repro-
ducteur de race Ayrshire. Aussi à vendre, un cochon de race
Berkshire.—S'adresser à

RÉGENT FORTIN,
St-Alexandre de Kamouraska.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1886---Arrangement pour la saison d'été---1886

Le et après lundi, 14 juin 1886, les trains de ce chemin
partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté)
comme suit :

Pour Lévis.....	12.13 A. M.
Pour Lévis.....	11.03 A. M.
Pour St-Jean et Halifax.....	10.37 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup et Ste-Flavie ...	5.05 P. M.
Pour Lévis.....	5.05 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.....	9.35 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps convention-
nel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef
Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., 8 juin 1886.

AUX CULTIVATEURS !

Qui désirent se procurer les instruments les mieux adaptés
pour la culture de ce district, ils trouveront
les articles suivants :

Arrache pierres et Souches, Aigniseur de Faulx, Arrache
patates les plus modernes, Arrosoirs ou distributeurs d'en-
grais liquide.

Bouleverseurs à deux chevaux, Brouettes, Barattes de toutes
grandeurs.

Charrues de fonte durcie et trempée, Charrues d'acier meil-
leurs modèles, Charrue sous-sol, Charrues tournantes en versoir
mobile pour côteaux, Charrues à double versoir pour binage,
Charrues Sulky, Charrues à trois sillons, Crevoirs, Cribles or-
dinaires et Tribles séparateurs, Coupe légumes, Cultivateurs
assortis avec sarcleurs et ranceuseurs.

Faucheuses pour un et deux chevaux améliorées Fançuses,
pour étendre le foin.

Fourneaux agricoles de 30 à 75 gallons.

Godendard et Machine à scier les bûches.

Herses rotatoires, Herses carrées pour un et deux chevaux.

Herses améliorées à charnière, Houe et Cultivateur à roues ;
Houe à la main, Hache-paille (assortis) s'aiguissant lui-même,

Léviers pour graisser les roues de voitures, Lavenses méca-
niques (assorties).

Moissonneuses les plus améliorées, Machines à battre, sys-
tème Gray, pour un et deux chevaux, Machines pour semer les
patates, couper les germes, combinées, Manipulateur méca-
nique pour le beurre.

Presse à foin.

Râteaux à cheval améliorés, Rouleaux de jardins, Rouleaux
de champs pour un ou deux chevaux, avec appareil pour se-
mer la graine de mil.

Semoirs graines de jardin, à Semoirs à la volée, Semoirs
combinés pour grain et graine de mil, Scies rondes s'adaptant
à un pouvoir quelconque.

Teneur de sac pour empocher, Tombereaux écossais, Tom-
boreaux pour étendre le fumier, etc, etc.

AUSSI : pièces pour réparations de toutes espèces d'instru-
ments agricoles. Et Balances pour municipalités pour peser le
foin, etc.

— CHEZ

CHARLES T. COTE.

Gérant de la Cie Manufacturière de Québec.

Fabrique à La Canardière.

On devra s'adresser à l'avenir à

F. ALFRED ST-LAURENT

No 17 Rue St Jacques, QUEBEC.

EGREMEUSE DE LAVAL !

INSTRUMENTS de Paterson & Frère : Charrues d'acier,
Charrues à siège, Charrues à un cheval, Charrues à 2 et à 3
oreilles, Herses et Cultivateurs à dents à ressort, Faucheuses
à un cheval et à 2 chevaux, Moissonneuses, Lieuses, Râteaux,
Hache-paille, Moulins à mouture Raymond, etc.

INSTRUMENTS de la Compagnie Manufacturière Massey :
Faucheuses Toronto, Râteaux, etc.

INSTRUMENTS PLANET, Jr.

Semoirs à graines de jardin, petits Cultivateurs à bras, Cul-
tivateurs, Hoes à cheval, etc. Les meilleurs instruments de
ce genre. Petits semoirs à graines de Randolph.

Grand nombre d'instruments agricoles d'un usage journalier.

Charrues à double versoir avec arrache-patates.

Machines à moudre de Vessot.

Ustensiles de beurrerie et engins à vapeur, sur commande,
etc. Assortiment de pièces de réparations. Dents de Fau-
cheuses. Tordeuses.

Moulins à scie portatifs, de toutes sortes. Matériel de froma-
gerie, etc., etc.

A vendre chez

LEFRANCOIS & THIBOUTOT.

110, rue St Paul, Québec.

28 mai 1886.